

RÉUNIONS PUBLIQUES*



Quel aménagement du territoire
pour demain ?

INFORMATIONS ET ÉCHANGES SUR

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

VILLENEUVE
D'AVEYRON

8 MERCREDI
SEPTEMBRE
18h30

salle des fêtes

VILLEFRANCHE
DE ROUERGUE

22 MERCREDI
SEPTEMBRE
18h30

salle de la Madeleine

SANVENSA

14 MARDI
SEPTEMBRE
18h30

salle des fêtes

VISIOCONFERENCE

7 JEUDI
OCTOBRE
18h30

www.ouestaveyron.fr/plui

De quoi s'agit-il ?

- Le PLUi fixe les **grandes orientations de développement spatial du territoire** pour les 10 prochaines années, en prenant en compte les spécificités de chaque commune.
- Il définit les **règles de construction et d'occupation des sols** : espaces urbains, équipements publics, zones économiques, secteurs agricoles et naturels, infrastructures de transports, secteurs de protection du patrimoine...
- Une fois approuvé, il remplacera les documents existants et sera le **cadre réglementaire pour toute demande d'autorisation d'urbanisme** : permis de construire, d'aménager, déclaration de travaux...

Quels sont les objectifs ?

- **Planifier le développement du territoire** à une échelle intercommunale plus cohérente,
- **Répondre aux enjeux actuels** (développement économique, déplacement, habitat et environnement), qui dépassent les limites communales et nécessitent une mutualisation de moyens,
- **Harmoniser les politiques publiques**, en intégrant le Programme local de l'habitat (PLH), le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

Quel est le calendrier ?

Diagnostic territorial
2018-2020

Quelle est la
situation actuelle ?

PADD
Projet d'Aménagement et
de Développement Durables

Quel territoire
voulons-nous ?

Règlement et zonage
2021-2022

Quelles règles
communes ?

**Consultation et
enquête publique**
Automne 2022

Qu'en pensent les
partenaires et
habitants ?

Approbation en Conseil Communautaire
Début 2023

Qui est concerné ?

Chaque habitant de l'inter-
communalité est concerné !

AMBEYRAC - BOR ET BAR - FOISSAC -
LA CAPELLE-BALAGUIER - LA FOUILLADE -
LA ROUQUETTE - LARAMIERE - LUNAC -
MALEVILLE - MARTIEL - MONTEILS - MONTSALES -
MORLHON-LE-HAUT - NAJAC - NAUSSAC -
OLS-ET-RINHODES- PROMILHANES -
SAINT-ANDRÉ-DE-NAJAC - SAINTE-CROIX -
SAINT-IGEST - SAINT-REMY - SALLES-COURBATIES -
SANVENSA - SAUJAC - SAVIGNAC -
TONLONJAC - VAILHOURLES-
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE -
VILLENEUVE D'AVEYRON -

Comment participer ?



Par courrier à l'attention de :

Monsieur le Président de
Ouest Aveyron Communauté
Bâtiment INTERACTIS
Chemin de Treize Pierres 12200
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE



Par mail : plui@ouestaveyron.fr



Sur le registre de concertation
à disposition au siège de la
Communauté de Communes



Pendant les réunions publiques

* sous réserve des contraintes sanitaires en vigueur